



# Bulletin de l'ASL de La Clairière"

N°16- novembre 2015

## Édito

### Le mot du président

Les propositions que vous avez validées lors de notre dernière AGO ont porté rapidement leurs fruits ! En effet, au-delà des réductions de coûts escomptées, nous constatons un bon niveau d'utilisation du mode de paiement par virement, une diminution importante du nombre d'impayés et une réduction très significative des retards de paiement, donc un grand merci à vous.

Par ailleurs et suite à nos demandes, les nids de poule ont été rebouchés par les services de la mairie et le projet de réhabilitation du parking visiteurs (proche du terrain de base-ball) a été présenté aux services compétents de la mairie qui étudient notamment sa faisabilité et le budget associé ainsi que la rénovation de la signalisation.

### Sommaire

ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

LA PROCHAINE AGO

LES OPÉRATIONS GROUPÉES

ESPACES VERTS

QUOI DE NEUF ?

- Éclairage
- Travaux ERDF

COMMUNIQUER

SÉCURITÉ

CONSEILS JARDINAGE

### BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

Avant tout, nous souhaitons la bienvenue aux huit familles qui, cette année, sont venues rejoindre notre allée.

### AGO

#### Notez bien ce rendez-vous important :

Prochaine Assemblée Générale

Ordinaire :

**Jeudi 4 février 2016**

Grand salon du Château de Belleville

Oui, vous avez bien lu : **4 février 2016**. Le bureau change les habitudes et avance l'AGO !

### OPÉRATIONS GROUPÉES

Nous poursuivons les différentes opérations groupées des années précédentes, ramonage, élagage, bois de chauffage. Depuis l'an dernier, elles vous sont proposées par courrier électronique. Si vous pensez à une opération qui pourrait être utile à la communauté, n'hésitez pas à nous en faire part, nous verrons comment la mettre en place et améliorer encore ce genre de service.

Notez aussi que certaines entreprises proposent des prix aux habitants de la Clairière, sans que l'opération soit regroupée par nos soins ; la réduction est acquise ! Vous pouvez les contacter directement, vous trouverez leurs coordonnées sur la page "adresses" du site web :

<http://www.asllaclairiere.fr/adresses.htm>.

### RAMONAGE

Cette année encore, nous vous avons proposé de bénéficier de conditions préférentielles auprès de Johnny Scheck pour des interventions groupées de ramonage des conduits de cheminées et raccordements pour poêles. Rappelons que cette opération est obligatoire – une avant la période de chauffe et une pendant – (Règlement dans le bulletin n°12 de novembre 2013). Les tarifs sont de 35 € TTC pour un ramonage par l'intérieur et 40 € TTC pour un ramonage par le toit.

Il suffit d'enregistrer ses dates de disponibilités à l'adresse suivante :

<https://doodle.com/poll/q8w9yz58gpnw85qi> en précisant nom et numéro de maison. Il est encore temps de vous inscrire pour les deux dates de novembre.

Cette opération rencontre encore un franc succès : fin octobre vous étiez 38 à vous être inscrits (pour 29 l'an passé) et c'est sans compter ceux qui nous ont contactés directement.

Au fait, qu'en est-il des feux dans des cheminées à foyer ouvert ? Il avait été question de les interdire en Île-de-France. Seuls les chaudières,

les poêles à bois ou les cheminées à foyer fermé par un insert, devaient être autorisés. Mais pour des raisons que nous n'évoquerons pas ici, la ministre de l'environnement, du développement durable et de l'énergie a demandé par lettre au préfet d'annuler la partie de l'arrêté contenant cette interdiction. Le Ministère a toutefois lancé un appel pour l'utilisation de filtres dans les cheminées.

### BOIS DE CHAUFFAGE

L'opération est menée par Marie-Laure de l'allée du Fief Lambert et vous avez pu bénéficier d'une dernière livraison les 25 et 26 septembre. Désormais le bon de commande sera envoyé une fois par an, début janvier, uniquement par courriel. Si vous n'avez pas donné vos coordonnées et que vous êtes intéressés, ce doit être encore possible de les remettre à Marie-Laure, 20 allée du Fief Lambert. Si vous n'avez pas internet... faites le lui savoir !

### NOS ESPACES VERTS

#### LES HAIES

Satisfait ! Les haies privatives sont de mieux en mieux taillées et le nombre de haies trop hautes a bien diminué. Certes il reste un dernier effort à faire car certaines ne respectent toujours pas les normes (1m50 devant, 1m80 sur les côtés). La hauteur mais aussi l'épaisseur car quelques-unes empiètent nettement sur le trottoir qui n'est déjà pas si large.

Se protéger des regards ? Telle est peut-être la raison qui pousse à avoir des haies suffisamment hautes, oui mais... cette hauteur protège aussi les visiteurs indélicats, autrement dit les cambrioleurs, qui peuvent œuvrer en toute tranquillité. Il est plus prudent de laisser la visibilité depuis la route, car ces visiteurs n'hésitent pas à fracturer votre porte d'entrée, à l'abri de votre haie.

Sécurité pour soi mais aussi pour les autres : certaines haies débordent un peu trop sur le chemin piéton, en particulier celui qui mène au terrain de base-ball, et obscurcissent ce passage.

Et pour parler à nouveau d'harmonie... À se promener dans la Clairière, il apparaît bien vite que nos haies tout en respectant la hauteur réglementaire vivent un peu en solitaire, comme si elles n'avaient pas de voisines... L'une à 1m, celle d'à côté à 1m40, ou à 1m20, créant des espaliers qui ne sont très certainement pas voulu et encore moins calculés. Et pourtant ce

serait beaucoup plus harmonieux d'adopter entre voisins la même taille.

Qu'en pensez-vous ?



#### ÉLAGAGE

Que ce soit en automne ou au printemps... il est nécessaire d'élaguer. Le faire en automne, après la chute des feuilles, quand les arbres sont au repos et avant qu'il ne gèle, est vivement conseillé.

L'élagage est nécessaire pour plusieurs raisons dont une assez évidente, quand vos arbres sont trop près des lampadaires ou qu'ils masquent tout ou partie des panneaux de stationnement interdit.

S'il n'y a pas de hauteur réglementaire dès lors que votre arbre est à plus de 2m de vos voisins, il y a une hauteur raisonnable à respecter dans une résidence comme la nôtre. Quelques questions simples à se poser : sont-ils source de désagrément pour nos voisins ? en leur faisant trop d'ombre par exemple. Ne risquent-ils pas de pencher dangereusement lors d'un fort coup de vent ? Cet événement météorologique est de plus en plus fréquent. Leurs racines ne causent-elles pas des dégâts ?

Certaines essences ne sont pas vraiment appropriées, elles peuvent avoir des racines traçantes et prendre brutalement des proportions gênantes, voire peut-être dangereuses. Un liquidambar peut atteindre jusqu'à 25 mètres de hauteur ! Vu la taille de nos jardins, n'est-ce pas problématique ?

Un arbre a besoin d'espace et quand deux ou trois arbres se retrouvent trop serrés, ils risquent fort de se gêner, de se priver de lumière et de se masquer les uns les autres.

Un petit test. Combien d'arbres voyez-vous dans les photos ci-dessous ? (réponse p.4)



Avoir des arbres dans sa propriété c'est bien agréable mais les soigner et les surveiller, c'est indispensable.

#### QUOI DE NEUF ?

##### ÉCLAIRAGE

C'est fait... l'appel d'offres est terminé et l'analyse faite.

Trois types de lanternes ont été sélectionnés dont celle qui est en démonstration (depuis septembre 2014) : Avenue F2 LED, avec réduction de puissance Lm.



Les prix étant garantis 4 ans, soit jusqu'à la mi 2019, la constitution de notre réserve annuelle de 7 000 € dédiée à l'éclairage, doit nous permettre d'envisager la rénovation de notre éclairage en 2019 sans augmentation de budget. En cas d'urgence, il sera toujours possible d'envisager d'anticiper l'année 2019 en utilisant les fonds de réserve, charge à vous d'en décider lors d'une prochaine AGO.

Quant aux prestataires, la société Bouygues Énergie Services, reconduite dans ses fonctions en début d'année, continuera d'assurer l'entretien et la maintenance et la société Derichbourg devrait assurer l'installation des points lumineux, mâts et travaux éventuels de génie civil.

##### TRAVAUX ERDF

Il est prévu de rénover le réseau des câbles haute tension qui alimentent les transformateurs électriques : pour information, les vieux câbles seront débranchés mais resteront sur place, ils seront remplacés par des neufs. Il sera donc nécessaire de creuser des tranchées dans les voies de circulation (voitures et piétons) à plusieurs endroits, près des transformateurs et cela, sans interruption de service. La Clairière ne devrait être concernée qu'au 2<sup>ème</sup> semestre 2016 et les travaux ne devraient avoir que peu d'impact : en résumé, une première petite tranchée sur le chemin piétonnier venant de la V6 qui cheminera vers le transformateur situé en bordure de forêt au fond du doigt de gant et une seconde de l'entrée n°2 vers le transformateur de cette même entrée.

Les services ERDF nous ont assuré être en possession de la cartographie exhaustive des sous-sols concernés par les travaux et se sont engagés à ce que la réfection des endroits endommagés par les travaux soit faite dans les meilleures conditions possibles.

##### COMMUNIQUER

##### DES PROJETS ?

C'est probablement bien connu de tous mais il est bon de le rappeler : toute modification de façades, combles, vérandas, sas d'entrée, portes, fenêtres, volets... doit faire l'objet d'un projet écrit et détaillé accompagné d'un plan coté qui sera présenté à l'ASL "La Clairière" pour avis consultatif par le propriétaire ; après avis favorable, celui-ci transmettra pour validation à la commission d'architecture de Chevry 2, puis aux services compétents de la mairie - seule habilitée à délivrer les autorisations nécessaires - pour décision définitive. La mairie prend en compte les avis de l'ASL de quartier et l'ASL Chevry 2. Les remplacements à l'identique en sont exemptés mais la notion d'identique n'est peut-être pas si évidente.

Pour faciliter l'élaboration de ces projets et mieux instaurer le dialogue, il a été décidé de vous proposer un calendrier de réunions au cours desquelles vous pourrez présenter votre dossier à quelques membres du bureau. Ces dossiers devront être déposés dans la boîte à lettres de notre ASL (rond-point du Golf) une semaine avant la date de la commission soit pour les prochaines, le 10 novembre et le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

Les dates des prochaines commissions d'architecture de notre ASL « La Clairière » en 2015 sont fixées au mercredi 18 novembre et au

mercredi 9 décembre à 19h30 au bureau de notre ASL rond-point du Golf. Le calendrier 2016 vous sera envoyé ultérieurement par courriel. Nous vous rappelons que pour toute question concernant l'architecture, vous pouvez nous écrire à l'adresse qui lui est dédiée : [architecture@asllaclairiere.fr](mailto:architecture@asllaclairiere.fr)

### VOS ADRESSES ÉLECTRONIQUES

Depuis l'AGO de mars dernier, les convocations, les procès-verbaux et les appels de charges sont envoyés par courriel – sauf pour ceux qui nous ont demandé de les leur envoyer par courrier postal – et depuis plus d'un an toutes les opérations groupées sont signalées et proposées uniquement par voie électronique. La liste de diffusion nous permet aussi de vous alerter en cas de difficulté (concernant la sécurité par exemple) ou de vous donner une information qui semble utile.

Il ne nous manque que très peu d'adresses électroniques, celles de quelques nouveaux arrivants en particulier ou encore certaines qui ont changé et nous reviennent « adresses invalides ».

Vous êtes locataires ? La liste de diffusion ne comporte que les adresses des propriétaires mais peut-être les locataires seraient-ils intéressés par certaines informations qui les concernent aussi. Même si leur propriétaire les leur communique, il serait sûrement plus simple de les avoir directement : nous pouvons donc créer une liste « spécial locataire » pour communiquer ces informations, nous ne leur enverrons pas les courriels qui ne les concernent pas.

Pour faire partie de la liste de diffusion, rien de plus simple ! Envoyez un courriel à la webmaster à l'adresse [webmaster@asllaclairiere.fr](mailto:webmaster@asllaclairiere.fr) en précisant votre statut (locataire ou propriétaire).

### SÉCURITÉ : UN NOUVEL ARRÊTÉ MUNICIPAL

Puisque le motard qui emprunte régulièrement la voie piétonne ne semble pas avoir compris que ce comportement est dangereux et semble même contester l'irrégularité de son passage, nous avons alerté Monsieur le Maire qui a pris un arrêté municipal interdisant à tout véhicule motorisé d'emprunter le passage entre les n°82 et 84. Seuls les pompiers ou autres véhicules de secours y seront autorisés. La police municipale et la gendarmerie pourront maintenant verbaliser les personnes qui utiliseront cette voie piétonne en moto.

### ET POUR FINIR

#### LA TRADITIONNELLE TOUCHE DE JARDINAGE

##### PENSE-BÊTE DE L'AUTOMNE

Hiverner ou protéger du froid les plantes frileuses (potée de pélargonium, agrumes, olivier...).

Planter et/ou fertiliser les arbustes, azalées, rhododendrons, hortensias et camélias réussissent très bien dans nos petits jardins ; les rosiers et les bulbes de printemps aussi évidemment.

Soigner les rosiers atteints de marsonia (maladie de la tache noire) ou en prévention : bien les tailler pour laisser passer le soleil entre les branches, enlever toutes les feuilles pour éviter que la maladie ne revienne et traiter à la bouillie bordelaise.

La pelouse : ratisser les feuilles mortes pour éviter que les mousses ne se forment, effectuer la dernière tonte et l'aérer avec un scarificateur.

Tailler les haies avant l'hiver. L'accumulation d'humidité risquerait de les faire pourrir.

Bouturer les conifères si besoin.

Et pourquoi ne pas égayer l'hiver par quelques plantes ? La rose de noël classique (*Helleborus niger*) fleurit dès décembre-janvier, les variétés orientales dès février :



la *Galaxy Strain* avec ses pétales blancs et pistaches tachetés de pourpre, la *Günter Jürgl* (rose dragée piqueté de pourpre), la *Delabroye* ou bien l'*hellébore guttatus* ou encore une *Double Picotee*. Attention elles détestent le plein soleil.



Pour ceux qui ont déjà ces plantes, pensez à leur apporter du compost.

Solution du test :

Photo 1 : 3 arbres photo 2 : 4 arbres

<b>Président de l'ASL</b> : Christian Lez – <b>Trésorerie</b> : Roselyne Boucher – <b>Secrétariat</b> : Marie-Françoise Leudet
<b>Architecture et CDC</b> : Gaël Gohier, Gérard Metzinger & Marie-Françoise Leudet – <b>Voirie</b> : Jean-Éric Bourée & Éric Descorps-Declère – <b>Espaces verts</b> : Corinne Hascoët, Aliette Baud, Anne-Christelle Maciejewski & Gérard Metzinger – <b>Éclairage</b> : Christian Lez & Éric Descorps-Declère – <b>GT stationnement et sécurité</b> : Christian Lez, Gaël Gohier, Éric Descorps-Declère & Marie-Françoise Leudet – <b>Animations</b> : Caroline Dussaussois – <b>Bulletin et site web</b> : Marie-Françoise Leudet